

Le Code criminel

Les habitants de cette localité feignent en grande partie d'ignorer la prostitution parmi les jeunes et les activités des proxénètes. Ils les tolèrent. Cela ne devrait pas être permis en vertu des lois en vigueur. Je suis fière de dire que les habitants de Mount Pleasant—et je suis sûre que c'est un exemple pour d'autres localités—ont réagi de façon positive à cette situation. Les gens savent qu'il est nécessaire de trouver d'autres emplois et d'avoir un revenu suffisant pour permettre aux femmes, notamment, de faire autre chose que de la prostitution même si, nous le savons, bon nombre d'entre elles sont souvent prises dans un engrenage. Les gens demandent instamment à la police d'appliquer plus strictement la loi.

J'ai contribué à organiser une réunion pendant l'été. On a établi le système des représentants de quartier et mis sur pied un programme positif. Bon nombre de propositions ont été formulées, et notamment par des groupes de travail de la police, des services d'ordre communautaires, des programmes de quartier. On a organisé des réunions avec des représentants de l'hôtel de ville, pour les exhorter à accroître les services communautaires. A Ottawa, le maire Dewar a réussi à restreindre la prostitution dans les quartiers résidentiels. A Montréal, un règlement spécial est en vigueur, mais notre gouvernement provincial a refusé de l'appliquer à Vancouver. A notre avis, la loi n'a pas été appliquée assez strictement. Il faut y remédier. Si les articles actuels du Code criminel concernant le harcèlement sont insuffisants, il faut les modifier. J'espère que le comité examinera sérieusement certaines propositions de la commission Fraser.

Je veux parler en tant que critique pour le NPD de la condition féminine et de la politique sociale. La prostitution a toujours exploité et dégradé les femmes, surtout les pauvres, les défavorisées et les autochtones, les femmes sans protection dont le revenu est insuffisant. Ce sont elles que l'on trouve dans les rues. Bon nombre de prostituées ont été maltraitées dans leur enfance. La plupart d'entre elles ont très peu de compétences professionnelles pour occuper d'autres emplois. Il importe vivement de tenir compte de l'origine de la prostitution et, partant, des nombreux problèmes sociaux qui entourent les activités relatives à la prostitution.

Nous devons adopter des programmes socio-économiques et prendre des mesures légales pour résoudre ces problèmes. Il faut offrir un autre mode de vie. Nous devons faire comprendre aux jeunes qu'il s'agit d'un métier dangereux et non prestigieux. Pour ce faire il faut pouvoir les atteindre. Ils vivent dans la rue, beaucoup étant des enfants adoptifs qui n'ont pas de foyer. Ils pourraient participer à des programmes d'extension des services de main-d'œuvre. Il faut leur offrir des occasions de travailler. Ils doivent vivre avec sous leurs yeux des exemples à imiter. Ils doivent acquérir une formation et se sentir aidés. Je suis heureuse que notre collectivité soit consciente de la situation et mette au point des programmes pour lutter contre la prostitution.

• (1600)

Les politiques à tous les niveaux ont des obligations à cet égard. Cependant, en ce qui concerne les responsables fédéraux—et je constate que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) est ici cet après-midi—les sanctions sévères ne suffisent pas. Nous n'approuvons pas l'attitude du

gouvernement sur ce point. A quoi servent les sanctions si l'on n'offre pas aussi des débouchés professionnels, des revenus suffisants et la possibilité de changer de vie? Le Nouveau parti démocratique réclame une application ferme des lois fédérales et des règlements municipaux d'interdiction pour protéger les citoyens et maintenir l'ordre. C'est aux clients qu'il faut s'en prendre. Or, le projet de loi C-49 vise surtout à réprimer les prostituées dont la majorité sont des femmes. Je doute que ce soit un bon moyen de s'attaquer à la clientèle. C'est pourtant la source de la demande. Sans clientèle, pas de prostituées ni de souteneurs. Et pour décourager et réprimer la clientèle, il faudrait appliquer avec plus de rigueur les mesures d'interdiction. Nous réclamons également des solutions d'ordre économique et social pour ne pas obliger des femmes et des jeunes à gagner leur vie en faisant le trottoir. Hélas! nous doutons que le projet de loi C-49 offre des moyens de nous attaquer à un problème socio-économique fort complexe.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis fort heureuse de participer au débat actuel sur le C-49 qui propose de modifier les dispositions du Code criminel traitant de la prostitution. Nombre de députés savent combien je me félicite des mesures prises par le gouvernement conservateur et le ministre de la Justice (M. Crosbie) pour régler un problème qui afflige les familles et les quartiers partout au pays. Ces mesures visent à lutter contre le fléau de la sollicitation omniprésente dans les milieux résidentiels, fléau qui s'attaque surtout à la jeunesse et qui a dégradé certains de nos plus beaux quartiers historiques.

Je conviens avec la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) que la prostitution présente d'autres problèmes qu'il faudrait régler. Mais j'estime que le projet de loi à l'étude fera beaucoup dans ce domaine. Il constitue une victoire pour nos concitoyens puisqu'il est l'aboutissement des pressions exercées auprès du gouvernement conservateur par des gens de partout, de Vancouver à Halifax, qui voulaient sauver leur quartier. Ces mesures faisaient partie de nos promesses électorales. Et nous sommes contents d'avoir pu les respecter pendant la première année de notre mandat. Il est également réconfortant pour nous de savoir que la députée de Vancouver-Est nous appuie, même si elle l'a fait du bout des lèvres seulement.

Je tiens à rappeler que les problèmes que les habitants de la circonscription de la députée de Vancouver-Est connaissent actuellement sont très semblables à ceux qui existaient dans la mienne quand on en a parlé la première fois. Avec votre permission, monsieur le Président, je me reporte au harsard du 17 décembre 1981 pour vous signaler quelques extraits d'un discours que j'ai prononcé à ce propos. Voici donc ce que j'ai dit en parlant du racolage qui se pratiquait dans mon voisinage:

C'est un des quartiers les plus historiques de notre ville. Depuis quelques années, les prostituées et leurs souteneurs l'ont envahi et on en voit à tous les coins de rue. C'est un commerce organisé par les souteneurs avec des walkies-talkies... Ce commerce est découpé en territoires... C'est dangereux pour les habitants. Non seulement on les accoste chaque fois qu'ils sortent de leur appartement ou de leur maison pour aller acheter du pain ou du lait, ou pour se rendre au bureau de poste, mais il y a même eu une attaque au couteau.